



## PREAVIS MUNICIPAL N° 2-2022

### Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

**Préavis municipal concernant la réfection et l'isolation de la toiture du Groupe scolaire, la pose de capteurs solaires photovoltaïques, le remplacement des fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages avec demande de crédit**



Adopté en séance de Municipalité du 28 mars 2022.

Municipal responsable :  
M. Michel Godat, Municipal, tél. 077 532 17 41



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 2-2022 sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage (étude et réalisation) de **CHF 1'840'000.-** pour la réfection et l'isolation de la toiture du Groupe scolaire, la pose de capteurs solaires photovoltaïques, le remplacement des fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages.

## 1. Historique

Projetée au début des années 1980, la construction est issue d'un concours d'architecture. Réalisé dans le style postmoderne, solidement inscrit dans une symétrie parfaite, le bâtiment est digne d'un intérêt non négligeable en termes de patrimoine bâti contemporain. Il fait partie de la liste du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle en cours d'évaluation auprès du recensement architectural de l'État de Vaud - Division Monuments et Sites.

Le bâtiment a été construit de 1984 à 1986 en une seule étape. Il est composé de deux corps de bâtiment principaux.

Le premier corps réunit les classes et les locaux d'enseignement. Les classes s'affirment comme des entités indépendantes organisées autour d'un système de circulation cruciforme. Possédant leur propre toiture orientée est-ouest, ces locaux s'expriment comme des maisons indépendantes, tant en volume qu'en façade. Seule cette partie de bâtiment est construite sur un sous-sol complet en béton armé, ce dernier recevant les locaux techniques et un abri de protection civile.

Le second corps est constitué par la salle de sport de type VD3. La toiture est orientée nord-sud.

Ces deux corps de bâtiment sont complétés par trois corps secondaires de moindre importance. Le premier est le dispositif d'entrée, s'inspirant du traditionnel « pont de grange », largement monumentalisé par l'architecture du couvert qui le complète. Le deuxième est l'espace de transition entre la partie scolaire et la salle de sport, réunissant les vestiaires et sanitaires pour la salle et les circulations inhérentes. Enfin, le troisième, dans le prolongement de la salle, constitué des gradins en demi-lune, est largement vitré sur la face nord pour apporter une lumière constante à l'espace sportif.

## 2. Préambule

Le Groupe scolaire réunit 11 classes et accueille des élèves du cycle primaire de l'école obligatoire. Il fait partie du groupe des Établissements primaires et secondaires du Jorat (ASIJ). L'ASIJ est propriétaire des collèges du Raffort à Mézières, Les Gollies à Servion et du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge qui sera inauguré cet été.

Les collèges de Savigny et de Forel (Lavaux) sont propriétés de leur Commune respective, c'est pourquoi nous percevons un loyer annuel de **CHF 505'409.40** (en 2021) de la part de l'ASIJ en déduction de notre participation à cette Association intercommunale.

Inauguré en 1986, notre Groupe scolaire s'est vu complété par l'adjonction de 5 classes et d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) en 2009 que nous louons également au réseau APERO (Accueil petite enfance réseau d'Oron).

Seul le bâtiment principal (ECA N° 817a) fait l'objet de ce préavis.



Avec le temps et depuis plusieurs années déjà, le bâtiment montre différents problèmes de comportement physiques et mécaniques. Il s'agit pour l'essentiel et de façon générique, d'apparition d'eau, respectivement de dégâts subséquents, sous forme d'infiltrations, de défaillances d'étanchéité, d'apparition d'humidité, de fuites, de canalisations obstruées ainsi que de faiblesse énergétique en toiture liée aux standards de construction de l'époque.

M. Rémy Décombaz, Responsable de la conciergerie, a dressé la liste des défauts constatés en mai 2020. Au vu de l'ampleur et des spécificités des désordres en jeu, la Municipalité de Forel (Lavaux) a décidé d'élargir le spectre de ses recherches et de mandater le bureau d'ingénieurs civils RLJ INGENIEURS CONSEILS SA à Penthelaz pour l'élaboration d'un constat ordonné et d'une stratégie d'intervention pour pallier les défaillances de la construction. RLJ INGENIEURS CONSEILS SA s'est adjoint les compétences du bureau d'architectes EO ARCHITECTES SA à Lausanne pour l'exécution de sa mission et la réalisation d'un rapport préliminaire reçu fin 2021.

Pour rappel, divers préavis ont été présentés au Conseil communal pour ce bâtiment afin d'en garantir le bon fonctionnement ou d'améliorer la situation. Les préavis cités ci-après sont ceux qui sont encore en cours d'amortissement avec solde au 31 décembre 2021.

- Préavis N° 3-2009 : Extension du Groupe scolaire avec demande de crédit d'un montant de CHF 3'375'000.-, **solde à amortir CHF 1'583'315.- ;**
- Préavis N° 7-2014 : Aménagement extérieur (nouvelle place pour les bus scolaires) au Groupe scolaire avec demande de crédit d'un montant de CHF 420'000.-, **solde à amortir CHF 209'322.20 ;**
- Préavis N° 6-2018 : Rénovation intérieure du Groupe scolaire avec demande de crédit d'un montant de CHF 300'000.-, **solde à amortir CHF 258'741.10.**

Ces préavis ont permis de garder un outil de travail agréable et de bonne qualité durant ces 35 dernières années. Dans le but de pérenniser ce standard, une rénovation de fond doit être entreprise à court terme.

### 3. Constats des troubles observés

Le rapport du bureau RLJ INGENIEURS CONSEILS SA a mis en évidence divers problèmes qui nécessitent une correction dans les deux à cinq prochaines années :

1. Infiltration d'eau par les toitures plates
2. Infiltration d'eau par les lanterneaux
3. Étanchéité défaillante des murs contre terre
4. Infiltration d'eau dans les locaux du sous-sol
5. Écoulement défaillant des eaux pluviales sur l'entrée du rez supérieur
6. Étanchéité défaillante des portes en façade du rez inférieur
7. Traces de dépôt sur certains raccords d'installation de réseau
8. Assainissement des réseaux d'eaux claires et drainages
9. Isolation des toitures en pente
10. Infiltration d'eau par les fenêtres rondes.

### 4. Causes et mesures correctives

#### 4.1 Infiltration d'eau par les toitures plates



Causes : La membrane est très tendue par phénomène de rétrécissement et de dilatation. La pollution contenue dans les graviers porte atteinte au film plastifiant qui protège la membrane PVC ; cette dernière est dès lors affaiblie et résiste mal aux usures du temps et aux variations météorologiques. Les hauteurs de garde d'eau ne sont pas assurées. Les mastics des bandes de serrage sont secs et troués.

#### Mesures correctives :

*Enlever les graviers pollués, déposer la membrane PVC, situer précisément les faiblesses de l'étanchéité, réparer ponctuellement avec des produits à base bitumineuse, assurer les hauteurs de garde d'eau de 12 cm partout, refaire les bandes de serrage, reposer un gravier de protection propre ou un verre concassé. Selon l'état existant, des travaux de dépose complète du complexe d'étanchéité et d'isolation, de réfection à neuf, d'augmentation de l'épaisseur de l'isolation seront nécessaires.*

Temporalité : Travaux à réaliser à court terme.

## 4.2 Infiltration d'eau par les lanterneaux



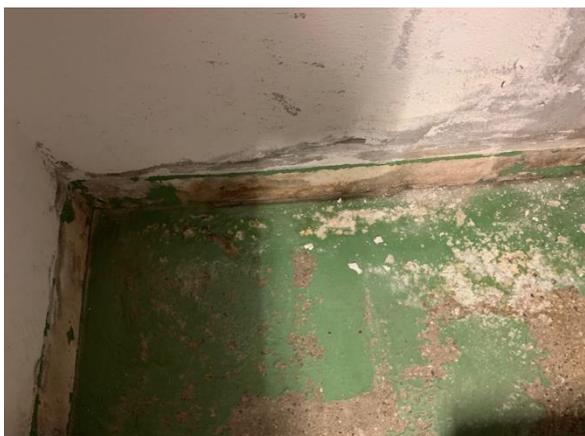
Causes : En cas de neige, même d'une faible épaisseur, les déperditions thermiques des lanterneaux font fondre la neige qui se transforme en eau et s'infiltré par les mauvais raccords des cadres, ceci malgré la forte pente du toit. Plus rarement, l'eau de pluie chassée par le vent peut suivre le même chemin. Là aussi, les gardes d'eau ne sont pas assurées. De plus, les lanterneaux ne répondent plus aux normes actuelles.

### Mesures correctives :

*Déposer les lanterneaux, rehausser les appuis pour assurer une garde d'eau correcte, changer les lanterneaux, utiliser des produits certifiés et éprouvés. Ces travaux doivent être exécutés en même temps que les travaux d'étanchéité de toiture plate. Modifier la forme du lanternneau en demi-lune pour un pan de verre incliné, revoir complètement la conception du lanternneau à base décagonale qui s'enroule autour du canal de cheminée. Motoriser les ouvertures pour une aération efficace.*

Temporalité : Travaux à réaliser à court terme.

## 4.3 Étanchéité défailante des murs contre terre



Causes : L'étage considéré est posé sur un sous-sol complet, ce qui exclut une venue d'humidité par le sol. La venue d'humidité provient des parties de murs qui sont au contact avec la terre extérieure. L'étanchéité du mur n'est plus assurée. Comme le phénomène se retrouve dans tous les locaux, tant en façade ouest qu'en façade est, il est certain que l'étanchéité est abîmée linéairement au niveau de la dalle brute sur sous-sol. Cela est dû au mouvement horizontal de la dalle avec le temps et le tassement du bâtiment.

**Mesures correctives :**

*Il est nécessaire de stopper la pénétration de l'eau dans le bâtiment. L'étanchéité doit être assurée jusqu'à et sous le niveau de la dalle brute sur sous-sol. Ouvrir le terrain en tranchée et mettre à nu le pied de façade jusque sous le niveau de la dalle, nettoyer le support, appliquer une étanchéité avec des bandes bitumineuses en prévoyant des joints souples pour les mouvements du bâtiment, remblayer contre le mur avec une chemise drainante permettant l'écoulement de l'eau et évitant son éventuelle mise en pression, séparer la terre de remblayage avec un textile filtrant, refaire les aménagements extérieurs immédiats touchés par ces travaux. Des sondages devront être effectués afin de déterminer si la prolongation de l'isolation sous la dalle est nécessaire.*

**Temporalité :** Travaux à réaliser à court terme.

**4.4 Infiltration d'eau dans les locaux du sous-sol**

**Causes :** Les petites fissures sont usuelles et ne portent pas préjudice à la conservation du bâtiment. Elles ne constituent pas un signe précurseur d'un problème quelconque.

La tache au plafond du local à pellets indique qu'il y a eu présence d'eau à cet endroit. Sa dimension montre la modestie du dégât. Sa couleur indique soit un effet de rouille ponctuelle de l'armature de la dalle, soit une conduite en cuivre percée. Un contrôle de pression dans les conduites d'alimentation des sanitaires de l'étage supérieur comme mentionné ci-dessus pourra renseigner sur le sujet. A notre connaissance, les pellets n'ont pas subi de dégât d'eau et n'ont jamais été mouillés. La tache date peut-être du temps où ce local servait l'ancien chauffage à mazout.

Les efflorescences et traces de salpêtre ne sont pas rares dans les sous-sols sans pour autant être un problème grave. Avec le temps, la peinture se décolle et, sous l'effet d'un manque d'aération, il peut y avoir une légère condensation qui se forme à cet endroit et qui augmente le phénomène.

**Mesure corrective :**

*Pour les petites fissures, aucune mesure corrective n'est nécessaire. Il en est de même pour la tache au plafond du local pellets. Les efflorescences et traces de salpêtre peuvent être brossées et nettoyées avant l'application d'une peinture de stabilisation du phénomène. La conduite rouillée doit être remplacée et isolée.*

**Temporalité :** Travaux sans urgence hormis le remplacement de la conduite d'eau chaude rouillée. Vu les travaux d'assainissement prévus, ces défauts seront corrigés de facto.

#### 4.5 Écoulement défaillant des eaux pluviales sur l'entrée du rez supérieur



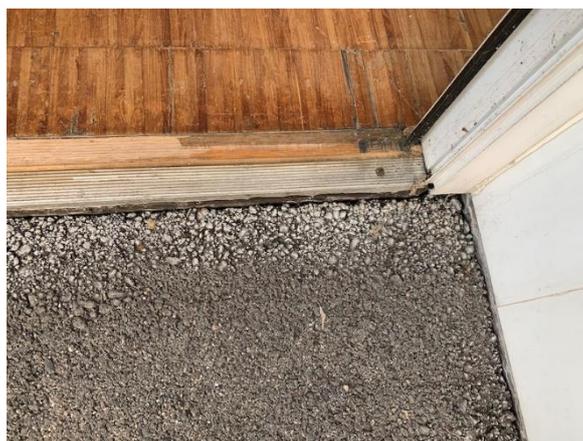
Cause : Certains carrelages sont manquants et la rigole s'est remplie de matière organique qui empêche l'écoulement correct de l'eau. L'eau, chargée de saleté, s'évacue par débordement et macule la façade. La rigole et les dégorgeoirs doivent être nettoyés régulièrement.

Mesures correctives :

*Enlever les mousses, remplacer le carrelage ou couler une résine polyuréthane, retoucher la peinture de façade, entretenir régulièrement. Rallonger les dégorgeoirs existants pour éloigner l'écoulement de l'eau de la façade. Pour l'ensemble de la rampe, enlever le bitume jusqu'au support, refaire ou compléter l'étanchéité, et remettre en état le bitume en prenant soin de placer des joints de dilatation aux bons endroits en fonction des constructions du niveau inférieur. Réfection des crépis, des joints de couvertines des murs et traitement des pieds de poteaux supportant le couvert.*

Temporalité : Travaux à réaliser à court terme.

#### 4.6 Étanchéité défaillante des portes en façade du rez inférieur



Causes : L'eau de pluie chassée par le vent coule sur la porte et s'infiltre par le bas du cadre, au droit du raccord entre le châssis de la porte et le bitume. Il est également possible que l'eau chassée s'infiltre par les battues insuffisamment étanches du ventail. Ces phénomènes sont valables pour la neige. Elle peut également stagner en pied de porte et, au moment de sa fonte, pénétrer par le même chemin. Une fois à l'intérieur, l'eau fait gonfler le parquet et ce dernier se décolle. L'eau fait son chemin sous le parquet décollé, atteint le pied de mur adjacent et remonte par capillarité.

**Mesures correctives :**

Régler le ventail de la porte, éventuellement rajouter un joint à compresser en mode de fermeture, couper le bitume pour dégager le cadre de la porte, le support en maçonnerie et les embrasures, nettoyer, appliquer une étanchéité à la résine, poser un profil de seuil et de renvoi d'eau, déposer le parquet sur la zone touchée et le remplacer, piquer le crépi cloqué, assécher les parties touchées, refaire le crépi et la peinture.

**Temporalité :** Travaux à exécuter à court terme.

**4.7 Traces de dépôt sur certains raccords d'installation de réseau**

**Causes :** Le dépôt verdâtre n'est pas une oxydation mais une sorte de tartre qui est provoqué par le contact d'une eau très calcaire.

**Mesures correctives :**

Certaines vannes peuvent être nettoyées et d'autres devront être changées : à voir de cas en cas avec un installateur sanitaire. Vérifier l'étanchéité de toutes les vannes.

**Temporalité :** Travaux à exécuter à court terme.

**4.8 Assainissement des réseaux d'eaux claires et drainages**

**Causes :** Le manque d'accès aux collecteurs et aux drainages empêche l'entretien régulier du réseau. La configuration du site et la dureté de l'eau de la région engendrent un dépôt important de calcaire dans les canalisations. Il est d'ailleurs probable que certains tronçons non inspectés soient en partie ou entièrement obstrués par du calcaire.

L'exécution des canalisations avec des coudes à 90 degrés rend également l'entretien du réseau très compliqué. Le contrôle visuel par caméra est d'ailleurs impossible.

Lors de la construction initiale du collège, la planification technique des canalisations semble avoir été lacunaire, comme trop souvent à cette époque.

**Mesure corrective :**

La création de nouvelles chambres, voire la réfection complète du système de drainage autour du bâtiment devrait être envisagée, en prohibant des coudes à 90 degrés. Le changement des drainages implique l'exécution de fouilles tout autour du bâtiment. La pose d'une nouvelle étanchéité, d'une isolation thermique appropriée et de plaques filtrantes devra être planifiée en même temps.

**Temporalité :** Changement des drainages autour du collège à moyen terme.

#### 4.9 Isolation des toitures en pente

Lors de la réflexion concernant l'assainissement de la toiture plate, il est apparu judicieux d'entreprendre également des travaux de remise à niveau de l'isolation des autres parties inclinées du toit. En effet, une partie importante de l'énergie thermique, environ 30%, s'échappe en toiture et les normes d'isolation de l'époque sont largement dépassées. Une isolation complète de la toiture sera ainsi réalisée et permettra une économie de chauffage, par conséquent une diminution des frais d'exploitation de notre Groupe scolaire.

#### 4.10 Infiltration d'eau par les fenêtres rondes.



Causes : Ces fenêtres présentent deux défauts principaux, d'une part elles sont affleurées au nu extérieur de la façade et dès lors aucune embrasure extérieure ne les protège de la pluie et, d'autre part, la tablette extérieure sans pente marquée n'évacue pas l'eau sur l'extérieur. L'eau stagne sur le bas de la tablette et, compte tenu du principe basculant de la fenêtre, pénètre à l'intérieur du bâtiment. Les salissures extérieures sont dues au lessivage du vitrage par l'eau de pluie qui récolte les poussières et la pollution de l'air accumulée sur la surface vitrée. Sur la tablette intérieure, la présence récurrente d'eau porte atteinte à la peinture de la tablette qui est en bois cintré.

##### Mesures correctives :

*Changer les tablettes en fer plat cintré pour un modèle identique avec un liage en bec verseur afin d'évacuer l'eau à l'extérieur et éviter sa stagnation. Réviser le vantail ouvrant afin qu'il adhère bien au cadre dormant lors de la fermeture, éventuellement fraiser une gorge dans le vantail pour placer un joint caoutchouc afin de le rendre plus étanche. Déposer les fenêtres existantes, les changer pour des fenêtres neuves et surtout les placer en retrait de leur position actuelle, au nu intérieur de la façade.*

Temporalité : Travaux à exécuter à moyen, voire long terme.

## 5. Etude énergétique

Un montant a été prévu pour établir une étude énergétique du bâtiment. Cette étude permettra d'évaluer la performance de l'enveloppe thermique du bâtiment et de la performance énergétique globale en prenant en compte l'enveloppe, la production de chaleur renouvelable et les appareils divers. Cette étude permettra également de valider et d'affiner la stratégie d'assainissement.

## 6. Diagnostic amiante

Bien qu'interdit depuis plusieurs décennies, l'amiante représente encore aujourd'hui une menace pour la santé des travailleurs. Ce matériau dangereux a été importé et utilisé en Suisse jusqu'en 1991 et de nombreux bâtiments, dont le Groupe scolaire, sont susceptibles de renfermer des produits amiantés.

Tant qu'il reste fortement lié dans des matériaux de construction, il ne présente aucun danger. En revanche, la libération et l'inhalation de fibres d'amiante dans le cadre de travaux de transformation, d'entretien ou de rénovation de bâtiments constitue un danger considérable pour la santé. Pour s'en prémunir, il est indispensable de connaître les matériaux et les éléments de construction pouvant contenir de l'amiante ainsi que les règles de sécurité à respecter pour se protéger. Cette démarche est de la responsabilité du propriétaire.

Ce diagnostic permettra de prendre toutes les mesures afin de protéger la santé des travailleurs et d'évaluer les risques de présence d'amiante en faisant appel à un expert.

## 7. Pose de capteurs solaires photovoltaïques

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, la Municipalité souhaite équiper ce bâtiment de capteurs solaires photovoltaïques. Une telle démarche s'inscrit dans les stratégies fédérales et cantonales en matière d'énergie. L'efficacité des installations photovoltaïques n'est plus à prouver et nous disposons dans la région de nombreuses entreprises capables de réaliser ces travaux.

Un tel projet contribue à améliorer l'autonomie du territoire en matière d'alimentation en énergie et, de plus, permet d'aller dans le sens d'une neutralité en émission de CO<sub>2</sub> comme le demande la stratégie énergétique de la Confédération.

Ce sont environ 150 m<sup>2</sup> de panneaux qui seront posés pour un prix estimé à **CHF 70'000.-**.

Une subvention d'environ **CHF 8'500.-** est attendue.

L'énergie produite sera en premier lieu autoconsommée et le reste sera réinjecté dans le réseau.

## 8. Planification

Etablissement des rapports d'étude et soumissions :	Eté-Automne 2022
Locaux du sous-sol, portes en façade et distribution d'eau :	Automne 2022
Toitures plates, inclinées, lanterneaux, eaux pluviales sur l'entrée rez sup. et pose de capteurs photovoltaïques :	Eté 2023
Assainissement des réseaux EC et drainages, murs contre terre et curage du réseau :	Eté 2024

Certains travaux ne peuvent pas être entrepris lors des périodes scolaires, car ils présentent trop de dangers pour les écoliers ou des inconvénients importants lorsque le bâtiment est utilisé. Ce planning tient compte de ces conditions.

## 9. Coût des travaux

	Travaux	Honoraires	Divers	Total
4.1 Infiltration d'eau par la toiture plate	CHF 241'500.00	CHF 43'500.00	CHF 28'500.00	CHF 313'500.00
4.2 Infiltration d'eau par les lanterneaux	CHF 123'000.00	CHF 22'000.00	CHF 14'500.00	CHF 159'500.00
4.3 Étanchéité défailante des murs contre terre	CHF 85'600.00	CHF 15'200.00	CHF 10'000.00	CHF 110'800.00
4.4 Infiltration d'eau dans les locaux du sous-sol	CHF 6'800.00	CHF 1'300.00	CHF 800.00	CHF 8'900.00
4.5 Écoulement défailant des eaux pluviales sur l'entrée du rez supérieur	CHF 7'200.00	CHF 1'300.00	CHF 800.00	CHF 9'300.00
4.6 Étanchéité défailante des portes en façade du rez inférieur	CHF 27'000.00	CHF 4'800.00	CHF 3'200.00	CHF 35'000.00
4.7 Traces de dépôt sur certains raccords d'installation de réseau	CHF 4'800.00	CHF 900.00	CHF 600.00	CHF 6'300.00
4.8 Assainissement des réseaux d'eaux claires et drainages	CHF 315'000.00	CHF 40'000.00	CHF -	CHF 355'000.00
4.9 Isolation des toitures en pente	CHF 352'000.00	CHF 48'000.00	CHF -	CHF 400'000.00
4.1 Infiltration par les fenêtres rondes	CHF 40'000.00	CHF 6'000.00	CHF 4'000.00	CHF 50'000.00
5 Rapport énergétique		CHF 12'000.00	CHF -	CHF 12'000.00
6 Diagnostic amiante		CHF 9'500.00	CHF -	CHF 9'500.00
<b>TOTAL ESTIMATIF TTC à +/- 20% (pas de soumission rentrée à ce jour)</b>				<b>CHF 1'469'800.00</b>
Divers et imprévus +/- 20% et arrondi (pas de soumission rentrée à ce jour)				CHF 300'200.00
<b>TOTAL DEMANDE DE CREDIT D'OUVRAGE (ETUDE ET REALISATION)</b>				<b>CHF 1'770'000.00</b>
7 Pose de capteurs solaires photovoltaïques			CHF	70'000.00
<b>TOTAL DE L'ETUDE ET DE LA REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC POSE DE CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES</b>			<b>CHF</b>	<b>1'840'000.00</b>

## 10. Evolution du plan des investissements, financement et plafond d'endettement

### 10.1 Plan des investissements 2021-2026

<b>Total des investissements possibles de 2021 à 2026 (préavis N° 8-2021)</b>	CHF 10'630'000.00
<b>Divers préavis déjà votés</b>	CHF 600'000.00
<b>Préavis en cours au 21 mars 2022</b>	
01-2022 Remplacement du tracteur MC Cormick	CHF 80'000.00
02-2022 Réfection et isolation de la toiture et pose de capteurs photovoltaïques, le remplacement de fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages	CHF 1'840'000.00 CHF 1'920'000.00
<b>Solde des futurs investissements possibles, à voter, selon plan 2021-2026</b>	<b>CHF 8'110'000.00</b>

### 10.2 Financement de l'investissement

Montant du crédit sollicité :	<b>CHF 1'840'000.00</b>
Mode de financement :	Cet investissement sera financé par un emprunt de CHF 1'690'000.- et le solde par le compte provision "Bâtiments communaux"
Amortissements :	Ces coûts seront amortis par la provision "Bâtiments communaux" et par un amortissement sur 30 ans
Charges de fonctionnement :	Les frais de fonctionnement seront inclus dans le budget

### 10.3 Plafond d'endettement

Cet investissement est conforme au plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 (préavis N° 8-2021).

## 11. Conclusions

En vous proposant d'accepter ce crédit d'ouvrage important, la Municipalité est convaincue que notre Groupe scolaire doit faire l'objet d'une réfection en profondeur afin de le conserver en bon état et qu'il soit susceptible de rendre les services que l'on attend de lui. Construit dans les années 80 selon les standards et les connaissances en matériaux de l'époque, sa structure s'en trouvera améliorée. En phase avec les préoccupations actuelles, une meilleure efficacité énergétique est attendue et permettra des économies de chauffage. La production d'électricité couvrira également une partie des besoins de notre école.

Vu les infiltrations d'eau récurrentes, la priorité a été donnée aux travaux d'assainissement proposés. Cependant, à moyen terme, le remplacement des fenêtres devra être envisagé.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 2-2022,  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'isolation du Groupe scolaire, la pose de capteurs solaires photovoltaïques, le remplacement des fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages pour un montant maximum de **CHF 1'840'000.-**.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par un emprunt maximum de **CHF 1'690'000.-**, le solde de **CHF 150'000.-** étant financé par le compte Provision 9282.2 « Bâtiments communaux ». Cet investissement sera amorti sur 30 ans, la première fois au plus tard l'année qui suit la fin des travaux.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux